



ASSEMBLEE GENERALE FA-FPT CUS

Notre Assemblée générale s'est tenue le 20 octobre au Centre culturel Marcel Marceau.

Ce temps fort de notre organisation syndicale était quelque peu perturbé par les nombreuses formations professionnelles auxquelles les collègues ont été conviés. Néanmoins, les échanges entre les responsables et les présents ont été riches et intenses.

Vous trouverez prochainement un compte-rendu exhaustif sur notre site.

Le moment de convivialité à l'issue de cette réunion a permis aux collègues présents d'échanger sur de nombreux sujets

Merci à tous nos adhérents et sympathisants !

CADRE B

Ils n'y croient plus... et on les comprend. La réforme des cadres B à l'ordre du jour depuis fort longtemps, laisse toujours dans l'expectative de nombreux collègues des 4 filières (administrative, culturelle, médico-sociale et sapeurs pompiers).

Quelle belle preuve d'égalité pour les agents !

Quelle incitation à la motivation que de faire de la ségrégation !

Néanmoins, il semblerait que le bout du tunnel se profile pour début 2012 !



AUSTERITE – AUSTERITE

Dans une France perturbée par la crise économique, le climat social n'est pas au beau fixe.

Un premier ministre nous présente un plan d'austérité, un président de la république nous donne des leçons. Tout le monde oublie que le dialogue social a été totalement absent lors de l'élaboration de ce plan de rigueur.

La **FA-FPT** a réagi (lire notre communiqué de presse sur notre site internet <http://fafptcus.fr>)



A PROPOS DU SERVICE PUBLIC



La **FA-FPT CUS** et les autres organisations syndicales ont rencontré le 27 octobre le Maire et le Président. Le problème de la gestion du service public a, entre autres, été abordé.

La **FA-FPT CUS** a réaffirmé sa préférence pour la gestion en régie, mais admet tout à fait le recours à la délégation de service public, si celle-ci est nécessaire en raison de la technologie exigée dans certains domaines.

Au niveau du coût d'une prestation privée, il est fort à parier qu'il restera systématiquement élevé. Le privé travaillera toujours plus cher que le public. Faut-il rappeler que les prestations d'une entreprise privée sont systématiquement majorées de la TVA, non récupérable par la collectivité d'une part, et de bénéfices revenant aux actionnaires, d'autre part, et que dans les coûts sont comprises des charges salariales importantes ?

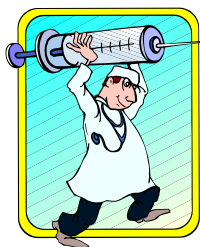
REFORME DE LA RETRAITE

(Suite de notre article paru dans le dernier ECHO d'octobre)

► La validation des services de non-titulaires

AVANT LA REFORME	NOUVELLES MESURES <small>(Art. 53 loi 2010-1330 et art. 3 décret 2010-1740)</small>
Le fonctionnaire peut demander la validation des services qu'il a effectués en tant que non-titulaire dans les deux ans suivant la date de notification de la titularisation	<ol style="list-style-type: none">1. Pour les fonctionnaires titularisés (ou affiliés en cas d'augmentation de la durée hebdomadaire de travail - au moins 28h) au plus tard le 1er janvier 2013 (titularisations de 2011, de 2012 et du 01/01/2013) :<ul style="list-style-type: none">▪ Délai de 2 ans à compter de la notification de titularisation pour faire une demande de validation▪ Ces services ne sont pas pris en compte pour parfaire la condition de durée minimale de services applicable à compter du 1er janvier 2011 (2 ans). Ils sont retenus en liquidation (calcul du montant de la pension) et en durée d'assurance.2. Pour les fonctionnaires titularisés pour la première fois à compter du 2 janvier 2013<ul style="list-style-type: none">▪ Suppression de la possibilité de valider les services de non-titulaires.

PETITION MUTUALITE FRANÇAISE



Le gouvernement a décidé de taxer les mutuelles et les contrats Complémentaire Santé. Cette nouvelle taxation ne fait qu'aggraver une situation déjà tendue, puisqu'à terme, elle aura pour effet d'augmenter les cotisations des adhérents et de réduire les taux de

remboursement.

Faut-il rappeler que les mutuelles sont des organismes à but non lucratif qui ne versent pas de dividendes à des actionnaires ?

La FA-FPT a décidé de réagir face à cette situation et vous invite à soutenir massivement la pétition lancée par la Mutualité française en signant massivement la pétition se trouvant sur le site suivant : <http://www.mutualite.fr/petition>.

La pétition est également sur notre site internet :

<http://fafptcus.fr>



Nous sommes au milieu du 19e siècle, la première bachelière de France a écrit :

Il est de fait que l'ordre économique ne serait pas troublé comme il l'est chez nous, si le scandale des fortunes illicites était soumis au contrôle de l'opinion.

Julie Victoire Daubié

L'histoire n'est qu'un éternel recommencement !!

SUPPRESSION DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE : Une nouvelle offensive !



Une fois de plus, la branche libérale de l'UMP, à travers ses leaders Hervé NORELLI et Jean-François MANCEL, s'attaque au statut de la Fonction publique. Selon ces deux députés, le statut de la Fonction publique ne devrait concerner que les missions régaliennes (Police, Justice, Défense). Tous les autres agents de la Fonction publique en général, territoriale en particulier, devraient relever du statut de contractuel et ne plus bénéficier des droits et garanties liés au statut de la Fonction publique. Ces pourfendeurs du statut oublient que celui-ci génère des droits, mais qu'il impose aussi aux fonctionnaires des obligations et des devoirs et, notamment, celui de veiller à ce qu'un service public de qualité soit dispensé aux citoyens. Faut-il rappeler tous les sondages et autres enquêtes auprès de la population qui montrent combien celle-ci est attachée au service public, tel qu'il fonctionne dans notre pays. Ces nouvelles attaques contre le statut de la Fonction publique, tendent à démontrer qu'un certain nombre de parlementaires n'ont pas abandonné l'idée de le démolir.

En tout cas, la FA-FPT dénonce avec force et vigueur, les nouvelles offensives contre le statut et s'opposera, par tous les moyens, à toute proposition qui viserait à remettre en cause les fondamentaux du statut de la Fonction publique et du Service public.

Fédération Autonome
Fonction Publique Territoriale

Syndicat FA-FPT CUS

☎ 03 88 36 13 79 ☎ 03 88 36 17 96

✉ fa.fpt-cus@wanadoo.fr



Immeuble de la Bourse
Bureaux 101 à 104
📍 1 place de Lattre de Tassigny
67000 STRASBOURG
<http://fafptcus.fr>